

Votre Croix-Rouge

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **72 (1963)**

Heft 1

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VOTRE CROIX-ROUGE

Une assemblée extraordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse a approuvé les 8 et 9 décembre...

LA REVISION DE SES STATUTS

Les délégués de la Croix-Rouge suisse ont été convoqués en assemblée extraordinaire, les 8 et 9 décembre, à Berne. A l'ordre du jour était le vote sur les nouveaux statuts de la société; ceux-ci ont fait l'objet d'une révision totale dictée par les nécessités de l'heure.

Il s'agissait, en particulier, de fournir à la Croix-Rouge suisse la possibilité de participer aux mesures qui seraient appliquées, en cas de guerre, pour assurer la protection de la population civile. De tout temps l'une des tâches principales de notre société nationale de Croix-Rouge est de soutenir le service de santé de l'armée, en période de service actif. A côté de cette tâche, qui demeure inchangée, la Croix-Rouge suisse sera désormais tenue de soutenir également les organismes de la protection civile, son service sanitaire en particulier et les hôpitaux civils. La Croix-Rouge suisse participera à l'information du public concernant les dangers de la guerre et les possibilités de se protéger; elle prendra part également à la formation de personnel, à l'organisation du service de la transfusion de sang — comportant entre autres la fourniture de produits sanguins —, ainsi qu'à l'application de la IV^e Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

De nombreux points des anciens statuts, qui dataient de 1949, devaient aussi être modifiés et adaptés aux conditions actuelles, ainsi des buts, des principes et des fondements juridiques de la Croix-Rouge suisse. Les tâches en temps de paix ont en partie été nouvellement stipulées.

Les sections locales sont désormais autorisées à accorder la qualité de membre non seulement à des membres, individuels et collectifs, acquittant une cotisation en espèces, mais aussi à des collaborateurs volontaires assistants bénévoles, auxiliaires-hospitalières, donateurs de sang et autres personnes qui mettent leurs services à disposition. L'on reconnaît ainsi toute la valeur d'une contribution active au travail de la Croix-Rouge et l'importance de plus en plus grande de cette collaboration. Il en sera largement parlé ce printemps lors de la campagne nationale de recrutement de membres et de collaborateurs volontaires faite à l'occasion du centenaire de la Croix-Rouge.

*

LE CENTENAIRE DE LA CROIX-ROUGE

Le « Henri Dunant » flottera bientôt sur le Léman

Le montage du nouveau bateau de passagers de la C.G.N. le « Henri Dunant » a commencé à la mi-octobre dans les chantiers navals de la Compagnie générale de navigation du lac Léman à Ouchy. De conception très moderne, ce bateau qui pourra transporter 600 passagers sera inauguré en l'année du centenaire. Il sera mis à l'eau en avril vraisemblablement.

SECOURS AUX ENFANTS

Retour de petits hôtes dans leur pays

Vingt-trois enfants asthmatiques venus du Nord de l'Allemagne sont rentrés dans leur patrie le 13 décembre, après avoir séjourné pendant trois mois dans des homes de l'Oberland bernois. Leur séjour était financé par une contribution de la Confédération.

*

SECOURS AUX TIBETAINS

Les réfugiés tibétains en Appenzell

Le « Kurhaus » de Waldstatt dans la dépendance duquel les réfugiés tibétains avaient emménagé en février dernier s'étant vendu, il a fallu trouver un nouveau logement à nos hôtes. La commune de Waldstatt a acheté à leur intention une maison qui sera louée à un prix très modeste à l'Association pour la création de foyers tibétains en Suisse. Celle-ci s'est en revanche engagée à prendre à sa charge les frais de remise en état. La Croix-Rouge suisse, qui assura l'assistance des réfugiés tibétains accueillis en Suisse, a décidé de participer aux dépenses en prenant à sa charge l'aménagement de la cuisine. Le Comité central a voté à cet effet un crédit de 30 000 francs couvert par les parrainages.

*

L'aide suisse aux réfugiés tibétains

La Croix-Rouge suisse, soutient, nos lecteurs le savent, les opérations de secours qui se poursuivent au Népal en faveur des réfugiés du Tibet et par les soins du Comité international. Ses médecins au service du C. I. C. R. sont chargés spécialement de l'assistance aux quelque 3000 réfugiés accueillis dans la région du Solu. En sus de l'assistance sanitaire, ils s'efforcent de faciliter leur réintégration économique. C'est ainsi qu'à l'école-internat de Chialsa Gömpa, trois cents enfants encadrés de neuf instituteurs reçoivent une éducation adaptée à leurs besoins. Les contributions provenant des parrainages permettent à la Croix-Rouge suisse de soutenir financièrement le programme d'entraide du C. I. C. R. dans la région du Solu.

*

Un nouveau médecin suisse en Inde

Plus de 300 enfants tibétains ont trouvé asile au Centre de Dharamsala, dans le Nord de l'Inde. La présence d'un médecin y est indispensable car les conditions hygiéniques ne se sont guère améliorées depuis le retour du Dr Marianne Hess, en juillet 1962. Cette déléguée de la Croix-Rouge suisse fut remplacée pendant six mois par une doctoresse du Service civil international. Celle-ci a quitté son poste à la mi-décembre et la Croix-Rouge suisse a engagé M^{lle} Annemarie Anderhub, Dr méd., de Küsnacht, pour assurer la relève. La mission de M^{lle} Anderhub sera de six mois en tout cas.